



Vide-greniers municipal de Baisieux
rue Paul-Émile Victor
et chemin d'Ogimont



**Samedi 1^{er} juin 2019
de 12h à 18h**



Bon de réservation à apporter lors de l'inscription
(à présenter le jour du vide-greniers - devra être présent dans le véhicule)

Nom : Reçu n° :
Prénom Véhicule :
N° place(s) / Zone : Immatriculation :
Carte d'identité / passeport n° :
Adresse :

Règlement du vide-greniers au verso



Vide-greniers municipal de Baisieux
rue Paul-Émile Victor
et chemin d'Ogimont



**Samedi 1^{er} juin 2019
de 12h à 18h**



Bon de réservation à apporter lors de l'inscription
(à présenter le jour du vide-greniers - devra être présent dans le véhicule)

Nom : Reçu n° :
Prénom Véhicule :
N° place(s) / Zone : Immatriculation :
Carte d'identité / passeport n° :
Adresse :

Règlement du vide-greniers au verso



Règlement du vide-greniers municipal 2019 de Baisieux

1. Le vide-greniers est réservé uniquement aux **particuliers** et aux associations basiliennes.
2. Il est INTERDIT de vendre des produits **ALIMENTAIRES** (neufs et emballés ou confectionnés par vos soins) : confitures, bonbons, biscuits, sandwichs, glaces, boissons fraîches,... ainsi que tout autre produit **NEUF**.
3. **Par mesure de SÉCURITÉ dans le cadre du plan VIGIPIRATE, votre récépissé de réservation doit être IMPÉRATIVEMENT affiché sur votre pare-brise et visible de l'extérieur en cas de contrôle.**
4. Seules les associations basiliennes accréditées par la Mairie peuvent proposer une petite restauration.
5. Il ne pourra être proposé à la vente que des objets **d'occasion, usagés ou de collection**.
6. Un **seul véhicule par réservation est autorisé** à stationner sur le site (en fonction des places disponibles)
7. Tout véhicule stationné sur le site du vide-greniers ne pourra pas être déplacé pendant la durée de celui-ci.
8. Si vous avez 2 véhicules, leur accès sera uniquement autorisé **conjointement**.
9. Respectez l'emplacement qui vous a été affecté et laissez votre emplacement propre en fin de journée. Il vous appartient de reprendre tous vos invendus et de ramasser vos déchets.
10. Les stationnements sur les espaces verts, pistes cyclables ou piétonnes et sur l'accès routier (réservé véhicules de secours) sont interdits.
11. Installation de votre stand à partir de 10h30. Après 12h aucun véhicule ne sera admis sur le site

Je soussignéreconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :



Règlement du vide-greniers municipal 2019 de Baisieux

1. Le vide-greniers est réservé uniquement aux **particuliers** et aux associations basiliennes.
2. Il est INTERDIT de vendre des produits **ALIMENTAIRES** (neufs et emballés ou confectionnés par vos soins) : confitures, bonbons, biscuits, sandwichs, glaces, boissons fraîches,... ainsi que tout autre produit **NEUF**.
3. **Par mesure de SÉCURITÉ dans le cadre du plan VIGIPIRATE, votre récépissé de réservation doit être IMPÉRATIVEMENT affiché sur votre pare-brise et visible de l'extérieur en cas de contrôle.**
4. Seules les associations basiliennes accréditées par la Mairie peuvent proposer une petite restauration.
5. Il ne pourra être proposé à la vente que des objets **d'occasion, usagés ou de collection**.
6. Un **seul véhicule par réservation est autorisé** à stationner sur le site (en fonction des places disponibles)
7. Tout véhicule stationné sur le site du vide-greniers ne pourra pas être déplacé pendant la durée de celui-ci.
8. Si vous avez 2 véhicules, leur accès sera uniquement autorisé **conjointement**.
9. Respectez l'emplacement qui vous a été affecté et laissez votre emplacement propre en fin de journée. Il vous appartient de reprendre tous vos invendus et de ramasser vos déchets.
10. Les stationnements sur les espaces verts, pistes cyclables ou piétonnes et sur l'accès routier (réservé véhicules de secours) sont interdits.
11. Installation de votre stand à partir de 10h30. Après 12h aucun véhicule ne sera admis sur le site

Je soussignéreconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :